

**DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**N°50/16**

Nombre de Conseillers	En Exercice	27	Présents	20	Votants	27
Date de Convocation	30 juin 2016					
Séance du	L'an Deux Mille Seize, le 08 juillet					
Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel MACH, Maire						
Etaient présents : MM. D. MACH – J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS - Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – M. BAYLAC - LUQUET – A. CORDERO - F. VÉLU - A. FOURNIER - J.L. ENGROVA –Y. DURAND – J-P. AURIAC - D. CREN – V. GUILLEMIN - C. MARTINEZ- A. CAUVELET - M. VIDAL - M. ENGROVA - Ch.BALDO						
Absents excusés ayant donné procuration : P. DONOT à C. LEVY - A. BERNARD à J.Ch. MORICONI - S.VILA à H. BARBAROS - Y.PLANTEROSE à A. CORDERO - M. BOURSIER à M. ENGROVA - Ch. PAGES à Ch.BALDO - S. CAUSSIGNAC à Ch. QUEYRAT						
Secrétaire de Séance : Mme Catherine LEVY						

**OBJET : Acquisition de la grange située sur la parcelle AM 148**

Le Maire informe le conseil de la nécessité d'acquérir la grange, cadastrée AM 148 enclavée entre deux bâtiments du château, appartenant Monsieur René TICHADOR. Elle est incluse dans le projet de réhabilitation du château en centre culturel de village comprenant une médiathèque, une ludothèque et salle de conférence ; son achat par la commune est donc indispensable à la réalisation de ce projet majeur.

Après consultation du service des Domaines, afin de trouver un compromis permettant son acquisition et après négociation, le Maire propose au Conseil Municipal d'acquérir cette grange pour la somme de 30 000 euros.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir la grange, située sur la parcelle AM 148, d'une surface de 63 m<sup>2</sup>, pour la somme de 30 000 euros;
- **AUTORISE** le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
 POUR EXTRAIT CONFORME**

**Le Maire**

**Daniel MACH**

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture

Le

Publication ou Notification

Le



REÇU EN PREFECTURE

le 21/07/2016

Application agréée E-legalite.com